



Réunion d'information jeudi 27 mai 2021 19h
[voir le compte-rendu](#)

QUEL AVENIR POUR LE COUVENT REILLE ?



Relevé des conclusions

Les règles de construction

Le PLU prévoit de préserver le caractère historique et architectural, et de maintenir l'échelle de l'impasse.

L'espace vert protégé (EVP)

La construction dans un EVP est incompatible avec les principes du PLU. Pourtant sa légalité est affirmée par l'élu de la majorité.

Arbitrage : on propose à l'élu de la majorité de nous envoyer un texte résumant la position exprimée, pour être apposé en toute objectivité à celui du règlement du PLU.

Le site historique et architectural

L'ensemble du Couvent forme un tout historique qu'on ne doit ni briser ni dénaturer.

L'occupation future du Couvent

Le risque est fort que l'installation du Foyer de l'ACSJF dans le bâtiment du couvent soit inadaptée.

Le Couvent et la transition écologique

L'alternative d'une réhabilitation permet de créer un pôle multi-fonctionnel. Elle met en valeur la propriété. Son bilan carbone positif contribue à l'action Climat.

L'avenir du site

La construction massive du site se heurte aux objectifs d'une ville vivable.